

## Extrait du règlement intérieur

*La famille BOUQUET et toute son équipe sont heureux de vous accueillir et vous souhaitent un excellent séjour parmi nous.*

### ARTICLE 1 : CIRCULATION :

La circulation dans le camping est autorisée de 7h00 à 22h00 et est strictement réservée aux clients du camping. Pour le calme des vacanciers et la sécurité des enfants, nous vous prions de rouler au pas, soit 10 km / h.

### ARTICLE 2 : ÉQUIPEMENTS :

Chaque équipement a une fonction précise qu'il convient de respecter (ex : ne laver pas de linge dans le bain pour enfants).

Un vidoir pour WC chimique est à votre disposition dans les sanitaires. Les ordures ménagères doivent être logées dans les sacs fermés et correctement déposés dans les poubelles.

Des containers sont à votre disposition à l'extérieur du camping, près du parking.

### ARTICLE 3 SÉCURITE :

Les usagers gardant la responsabilité de leurs installations se doivent de prendre toutes les précautions pour la sauvegarde de leurs biens. La direction n'est pas responsable des objets de valeur ou espèces laissés dans les tentes, caravanes, mobil homes ou chalets. Vous pouvez laisser vos objets de valeur à la réception.

### ARTICLE 4 : VISITEURS ET PERSONNES SUPPLEMENTAIRES :

Nous accueillons avec plaisir votre famille ou les amis qui veulent vous rendre visite. Par contre, ils doivent sans exception se présenter à la réception et laisser leurs véhicules sur le parking.

### ARTICLE 5 : INCENDIE :

En cas d'incendie, prévenez immédiatement la réception, et utilisez les extincteurs qui se trouvent sur le camping : sanitaires, restaurant, chalets, et réception.

### ARTICLE 6 : À PROPOS DE VOS ENFANTS :

Rappel : Ils sont en permanence sous votre responsabilité de parents.

Vous devez les accompagner et les aider à aller aux toilettes, aux douches, et éviter qu'ils y jouent. Ils ne doivent jamais être laissés seuls, en particulier à la piscine.

L'aire de jeux pour enfants de 4 à 14 ans est ouverte jusqu'à 20h30.

Elle est placée sous la garde des parents qui sont civilement et pénalement responsables de leurs enfants lorsqu'ils l'utilisent.

### ARTICLE 7 : BARBECUES :

Les barbecues sont autorisés.

### ARTICLE 8 : PISCINE :

La piscine est ouverte tous les jours de 10h00 à 19h00.

L'accès est gratuit, et pour des raisons de sécurité, strictement réservé aux vacanciers inscrits sur le camping. Nous vous demandons de respecter les consignes de sécurité et les indications de notre personnel.

### ARTICLE 9 : TERRAIN OMNISPORT :

L'utilisation du terrain est gratuite, il est accessible de 10h00 à 21h00.

Vous pouvez vous adresser à la réception pour choisir un ballon ou des raquettes.

### ARTICLE 10 ADMISSION DES MINEURS

Les mineurs non accompagnés ne seront pas admis dans l'enceinte de l'établissement.